

Les directives «Oiseaux» et «Habitats»

Au service de la nature et des citoyens en Europe



Commission européenne Direction générale de l'environnement

Auteur: Kerstin Sundseth, Ecosystems LTD, Bruxelles

Coordinateur de la Commission: Sylvia Barova, Commission européenne, unité B.3 «Natura 2000», 1049 Bruxelles, BELGIQUE

Conception graphique: NatureBureau, Royaume-Uni (www.naturebureau.co.uk)

De plus amples informations sur Natura 2000 sont disponibles à l'adresse http://ec.europa.eu/environment/nature

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (http://europa.eu).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2015

ISBN 978-92-79-45612-1 doi:10.2779/567178

© Union européenne, 2015

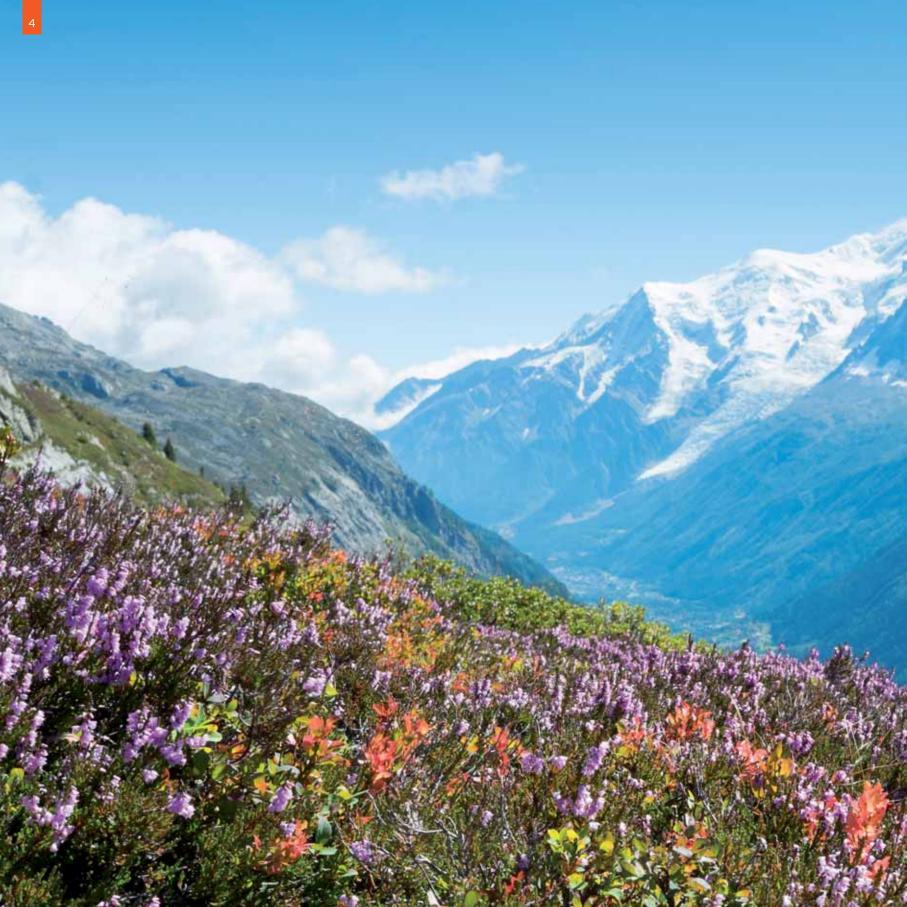
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source. Les photographies sont protégées par le droit d'auteur, leur utilisation est soumise à l'autorisation préalable de leurs auteurs.

Printed in Belgium

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ AYANT REÇU L'ÉCOLABEL EUROPÉEN POUR LE PAPIER GRAPHIQUE (WWW.ECOLABEL.EU)

TABLE DES MATIÈRES

4-5	Biodiversité en Europe — Richesse du patrimoine naturel
6-7	Ressource inestimable pour la société
8-9	Biodiversité européenne en danger
10-11	Législation européenne sur la nature —
	Un partenariat unique
12-13	Champ d'application et objectif
14-15	Exigences clés
16-17	Protection des espèces
18-19	Réseau Natura 2000 — Un réseau écologique coordonné
20-21	Désignation des sites
22-23	Gestion des sites Natura 2000
24-25	Natura 2000 — Composante d'un paysage vivant
	Promouvoir le développement durable
	Autorisations Natura 2000 en faveur des nouveaux plans et projets
	Investir dans l'avenir au profit de la nature et de l'homme
32-33	Défis à venir
35	Autres informations et crédits photographiques



Biodiversité en Europe — Richesse du patrimoine naturel

L'Europe couvre moins de 5% de la surface émergée de notre planète. En dépit de sa taille modeste, elle abrite une flore, une faune et des paysages sauvages étonnamment diversifiés, que l'on ne trouve, pour beaucoup, nulle part ailleurs dans le monde.

Des prés alpins fleuris aux dunes de la côte atlantique battues par le vent, en passant par les luxuriantes forêts de hêtres d'Europe centrale, les vastes tourbières septentrionales et les eaux cristallines de la Méditerranée, l'Europe révèle une nature tout à fait exceptionnelle.





Ressource inestimable pour la société

Les différences climatiques, topographiques et géologiques expliquent dans une large mesure cette biodiversité, tout comme notre longue histoire avec la terre. Peu d'endroits dans le monde peuvent se targuer de posséder, sur un périmètre aussi restreint, un entrelacs aussi étroit d'habitats, de faune, de flore et de paysages culturels variés, contrastés et localisés.

Protéger notre patrimoine naturel nous permet de préserver, au profit des générations futures, la riche diversité de plantes, d'animaux et d'habitats que l'on trouve en Europe. C'est également essentiel pour notre économie et notre bien-être.

Si des écosystèmes sains offrent un large éventail de retombées socioéconomiques importantes, notamment des aliments, des eaux et des sols de qualité, l'exploitation durable de ses ressources naturelles constitue aussi une source de revenus vitale pour d'innombrables citoyens à travers toute l'Europe.





Biodiversité européenne en danger

Ces vingt dernières années ont vu des progrès significatifs en faveur de la protection de la biodiversité en Europe, mais la tâche reste immense afin d'enrayer son recul. Le taux d'extinction des espèces progresse peut-être à un rythme moins rapide que sur d'autres continents, il n'en demeure pas moins qu'un risque d'extinction pèse encore sur près de 25 % des espèces animales européennes, certaines espèces communes étant même affectées par la diminution constante d'habitats adaptés.

Il ressort du dernier inventaire de l'occupation des sols dans l'Union européenne (UE) que les zones artificielles résultant de l'expansion urbaine, du développement industriel et des nouvelles infrastructures connaissent une progression rapide, et ce partout en Europe. Ce développement se fait souvent au détriment de zones naturelles de grande valeur, notamment des zones humides ou herbeuses ayant déjà subi de lourdes pertes par le passé. Les habitats subsistants sont de plus en plus isolés les uns des autres, à tel point que près d'un tiers du territoire de l'UE est aujourd'hui modérément à très fragmenté.

Plus récemment, le changement climatique est devenu une préoccupation majeure à la fois pour l'homme et la biodiversité, tout comme la propagation des espèces envahissantes qui remplacent la flore et la faune indigènes. Parmi les autres menaces auxquelles est confrontée la nature figurent la pollution, l'exploitation non durable des ressources naturelles et l'abandon des terres.

Des répercussions extrêmement graves ne sont pas à exclure. Ces menaces et ces pressions persistantes sont susceptibles de nuire gravement à la santé de nos écosystèmes. En effet, beaucoup ne sont plus en mesure, tant en termes de quantité que de qualité, de fournir des services optimaux, entre autres une bonne qualité de l'air et de l'eau ou une protection efficace contre les inondations et l'érosion.





Législation européenne sur la nature — Un partenariat unique

Partout en Europe, les citoyens ont exprimé leurs vives inquiétudes face au recul de la biodiversité. En réponse à ces préoccupations croissantes, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne se sont fixé un objectif ambitieux: enrayer et inverser la tendance concernant le recul de la biodiversité en Europe d'ici à 2020.

Les directives européennes «Oiseaux» et «Habitats» constituent les piliers de la législation européenne en matière de protection de la nature. Elles représentent l'initiative de grande envergure la plus ambitieuse jamais entreprise dans le but de préserver le patrimoine naturel européen.













Champ d'application et objectif

Les directives européennes «Oiseaux» et «Habitats» permettent aux 28 États membres de l'Union européenne de coopérer, en s'appuyant sur uncadre juridique solide, afin de protéger les espèces et types d'habitats les plus vulnérables dans toute leur aire de répartition naturelle au sein de l'UE, indépendamment des frontières politiques ou administratives.

Adoptée en 1979, la directive «Oiseaux» vise à protéger tous les oiseaux sauvages et leurs principaux habitats sur tout le territoire européen. Quant à la directive «Habitats», adoptée en 1992, soit treize ans plus tard, elle instaure des mesures très similaires, mais étend son champ d'application à près de 1000 autres espèces rares, menacées ou endémiques de la faune et de la flore, souvent désignées collectivement sous le terme générique d'«espèces d'importance européenne». Pour la première fois, quelque 230 habitats rares sont également protégés en tant que tels.

La principale ambition de ces deux directives est d'assurer le maintien ou le rétablissement des espèces et des types d'habitats concernés dans un état de conservation favorable, dans toute leur aire de répartition naturelle au sein de l'Union européenne. L'objectif ne se limite donc pas à stopper la poursuite de leur déclin ou leur disparition; en effet, il importe de veiller à un rétablissement suffisant des espèces et des habitats qui leur permette de s'épanouir à long terme.





Exigences clés

En vertu des directives européennes «Oiseaux» et «Habitats», les États membres sont tenus de mettre en œuvre deux grandes catégories de dispositions:

- ▶ premièrement, ils doivent instaurer un régime de protection strict de toutes les espèces d'oiseaux sauvages en Europe, ainsi que d'autres espèces en danger énumérées à l'annexe IV de la directive «Habitats», que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des sites Natura 2000;
- ▶ deuxièmement, il leur faut procéder à la désignation de sites principaux pour la protection des espèces et des types d'habitats énumérés aux annexes I et II de la directive «Habitats» et à l'annexe I de la directive «Oiseaux», ainsi que pour les oiseaux migrateurs. Ensemble, ces sites désignés forment un réseau écologique cohérent de zones naturelles, connu sous le nom de «réseau européen Natura 2000».

Outre la sélection des sites dans le cadre du réseau Natura 2000, qui s'effectue selon des critères strictement scientifiques, les mesures prises au titre des deux directives doivent tenir compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales des zones concernées.

Afin de vérifier l'adéquation des mesures par rapport à l'objectif à atteindre, les États membres en assurent le suivi et présentent tous les six ans un rapport sur l'état de conservation des espèces et des habitats d'importance européenne présents sur leur territoire à la Commission européenne. Celle-ci rassemble ces informations, afin de dégager la tendance générale pour chaque espèce et chaque habitat, partout en Europe, et de vérifier si l'état de conservation favorable est atteint ou en passe de l'être.





Protection des espèces

La première catégorie de dispositions des directives «Oiseaux» et «Habitats» porte sur la protection de certaines espèces dans toute leur aire de répartition partout en Europe, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des sites Natura 2000. Les dispositions relatives à la protection des espèces visent l'ensemble des espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen, ainsi que les espèces énumérées à l'annexe IV de la directive «Habitats».

Elles contraignent principalement les États membres à interdire:

- ▶ toute forme de capture ou de mise à mort intentionnelles dans la nature;
- ▶ la perturbation intentionnelle, par exemple durant la période de reproduction, de dépendance, d'hibernation et de migration;
- ▶ la détérioration ou la destruction des sites de reproduction ou des aires de repos;
- ▶ la destruction intentionnelle des nids ou des œufs, ou la cueillette, le ramassage, la coupe, le déracinement ou la destruction intentionnels des plantes protégées dans la nature;
- l'utilisation de tous les moyens non sélectifs de capture ou de mise à mort susceptibles d'entraîner localement la disparition et de troubler gravement la tranquillité des populations d'une espèce;
- ▶ la détention, le transport et la vente de spécimens prélevés dans la nature.

Des dérogations sont permises dans certaines circonstances (par exemple pour prévenir des dommages importants aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries et aux eaux), à condition qu'il n'existe pas d'autres solutions satisfaisantes et que les effets de ces dérogations n'aillent pas à l'encontre des objectifs généraux des directives.

À titre exceptionnel, certaines espèces d'oiseaux énumérées à l'annexe II de la directive «Oiseaux» peuvent être chassées, à condition de respecter certaines règles. En outre, le prélèvement dans la nature ou l'exploitation d'espèces énumérées à l'annexe V de la directive «Habitats» peuvent faire l'objet de mesures de gestion.





Réseau Natura 2000 — Un réseau écologique coordonné

La création d'un réseau écologique à l'échelle européenne regroupant les zones protégées naturelles, appelé «réseau Natura 2000», est au cœur des deux directives sur la nature. Chacun des 28 États membres a désigné des sites Natura 2000, afin de contribuer à la préservation des habitats et espèces rares sur son territoire.

À ce jour, le réseau compte plus de 27 000 sites, ce qui représente une couverture territoriale conséquente, soit près d'un cinquième de la surface terrestre de l'Europe et une part importante des eaux alentours. En réalité, il s'agit du plus vaste réseau coordonné de zones protégées au monde.











Désignation des sites

La sélection des sites du réseau Natura 2000 repose sur des critères scientifiques, ce qui permet de protéger des espèces et des habitats d'importance européenne situés dans des zones de premier plan en Europe.

La directive «Habitats» exige tout d'abord de chaque État membre qu'il identifie et propose des sites de protection d'importance pour les espèces et habitats présents sur son territoire. Ensuite, avec l'aide des États membres, de l'Agence européenne pour l'environnement et des experts scientifiques, la Commission européenne sélectionne les sites considérés d'importance communautaire (SIC). Dans le cas où la liste nationale est considérée comme insuffisante, les États membres doivent alors proposer d'autres sites pour compléter le réseau.

Une fois sélectionnés, les sites d'importance communautaire intègrent le réseau Natura 2000. Les États membres disposent alors d'un délai de six ans pour les désigner comme zones spéciales de conservation (ZSC) et introduire les mesures de gestion requises pour maintenir ou rétablir les espèces et les habitats présents dans un bon état de conservation.

La sélection des sites dans le cadre de la directive «Oiseaux» diffère quelque peu, puisque c'est aux États membres qu'il appartient de classer les sites qui, une fois évalués, sont directement intégrés dans le réseau Natura 2000.



La sélection des SIC s'effectue au niveau de neuf régions biogéographiques, chacune ayant sa propre combinaison de caractéristiques végétales, climatiques, topographiques et géologiques, ce qui facilite la cohérence écologique du réseau dans son ensemble.



Barge à queue noire, Limosa limosa, Pays-Bas. Autrefois espèce commune, elle a connu, au cours de ces vingt dernières années, une régression significative attribuable aux nouveaux modes de production agricole.



Gestion des sites Natura 2000

Exigences applicables à tous les sites Natura 2000:

- ▶ éviter les activités préjudiciables qui risquent de perturber les espèces et de détériorer les habitats pour lesquels le site a été désigné de manière significative;
- ▶ en outre, prendre des mesures de conservation positives, si nécessaire, en vue de maintenir et de rétablir les espèces et les habitats présents, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales de la zone concernée.

Pour chaque site Natura 2000, il convient de fixer des objectifs et des mesures de conservation dans le contexte des exigences écologiques des espèces et habitats d'importance européenne présents. Sur cette base, on déterminera le type de gestion requis pour maintenir et rétablir le bon état de conservation du site.

Dans la directive «Habitats», il n'est pas obligatoire, mais vivement recommandé, de recourir aux plans de gestion de Natura 2000 pour définir les objectifs et les mesures dans un esprit d'ouverture et de transparence. Il s'agit d'outils précieux contribuant à dégager un consensus sur les solutions de gestion à long terme pour le site entre tous les acteurs et les groupes d'intérêts, et à créer un sentiment d'appropriation et de responsabilité partagées en ce qui concerne le résultat final



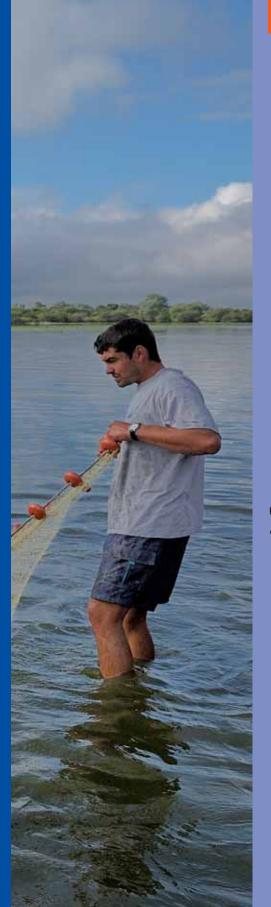


Natura 2000 — Composante d'un paysage vivant

Le réseau comprend certes des réserves naturelles strictement protégées, mais Natura 2000 adopte une approche bien plus ambitieuse de la conservation et de l'utilisation durable des zones protégées, principalement axée sur des intervenants qui composent avec la nature au lieu de la combattre. Vu le caractère unique de chaque site, on privilégie les solutions locales pour répondre aux problèmes de gestion locale, en étroite collaboration avec les propriétaires fonciers, les acteurs et toute autre partie intéressée.

Les directives «Oiseaux» et «Habitats» introduisent une approche moderne, flexible et inclusive en matière de conservation des sites, qui reconnaît que l'homme fait partie intégrante de la nature et que le partenariat hommenature offre des garanties optimales. Le succès de Natura 2000 est donc l'affaire de tous: autorités publiques, propriétaires et exploitants privés, promoteurs, organisations non gouvernementales (ONG) actives dans le domaine de la conservation, experts scientifiques, communautés locales et citoyens ordinaires.

De plus, établir des partenariats et mettre en contact des citoyens relèvent du bon sens. Après tout, la majorité des sites Natura 2000 font déjà l'objet d'une certaine forme d'utilisation active des sols et font partie intégrante des zones rurales au sens large. Il convient de noter que bon nombre de ces sites ont une valeur inestimable pour la nature, justement attribuable aux méthodes de gestion appliquées jusqu'à présent. Il sera donc important de s'assurer de la poursuite de ces activités dans le temps.





Promouvoir le développement durable

Les directives «Oiseaux» et «Habitats» soutiennent le principe de développement durable et de gestion intégrée.

Leur objectif n'est pas d'exclure les activités socio-économiques des sites Natura 2000, mais de faire en sorte qu'elles s'exercent dans des conditions qui, de surcroît, protègent et soutiennent les espèces et les habitats précieux présents, et maintiennent la santé globale des écosystèmes naturels au bénéfice de la société tout entière









Autorisations Natura 2000 en faveur des nouveaux plans et projets

Pour ce qui est de l'évolution à l'intérieur et autour des sites Natura 2000, l'article 6 de la directive «Habitats» établit une procédure d'autorisation pour tout plan ou projet susceptible d'affecter un ou plusieurs sites de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets.

Grâce à ce système commun à l'échelle européenne, les promoteurs se trouvent sur un pied d'égalité; de même, un pays ne peut tirer un avantage concurrentiel au détriment d'un autre disposant de normes environnementales plus exigeantes. En outre, les efforts que déploie un pays pour préserver sa biodiversité ne sauraient être battus en brèche par un développement incontrôlé ailleurs.

Les projets susceptibles d'avoir des incidences négatives doivent être soumis à une évaluation appropriée, car il convient de déterminer avec précision la nature et l'étendue des impacts potentiels sur les espèces et les habitats d'importance européenne présents. C'est ensuite aux autorités nationales compétentes qu'il appartient d'approuver ou pas le plan/le projet. Elles ne marquent leur accord qu'après s'être assurées qu'il ne portera pas atteinte à l'intégrité du site concerné. Il leur incombe de démontrer l'absence plutôt que l'existence d'impacts.

Quoi qu'il en soit, à titre exceptionnel, certains plans ou projets sont envisageables pour des raisons impératives d'intérêt public majeur, dans le cas où il n'existe pas d'autres solutions et où toutes les mesures compensatoires nécessaires sont en place pour assurer la cohérence globale du réseau Natura 2000.





Investir dans l'avenir au profit de la nature et de l'homme

Un réseau Natura 2000 pleinement opérationnel favorisera une utilisation cohérente et rationnelle des ressources de notre précieux patrimoine naturel, ainsi qu'une économie axée sur une croissance plus durable et inclusive. Il pourrait également en résulter une politique de développement plus intégrée et cohérente regroupant des activités économiques complémentaires fondées sur des écosystèmes sains.

La réalisation de cet objectif suppose néanmoins d'importants investissements financiers, que l'on évalue actuellement à environ 5,8 milliards d'euros par an. Bien que le financement de Natura 2000 relève essentiellement de la responsabilité des États membres, la directive «Habitats» reconnaît la nécessité d'un soutien au niveau européen et lie expressément la prise de mesures de conservation nécessaires au cofinancement de l'Union européenne.

Depuis 1992, plus de 1,2 milliard d'euros au titre du Fonds européen LIFE ont été affectés aux projets de démonstration et de meilleure pratique pour la gestion et le rétablissement des sites Natura 2000 dans toute l'Europe. D'autres grands fonds européens pour l'agriculture et le développement rural, les affaires maritimes et la pêche, ainsi que le développement régional, offrent d'importantes perspectives d'investissement dans le cadre de Natura 2000, l'opportunité pour le réseau de jouer son rôle de soutien du tissu socio-économique et des caractéristiques des différentes régions d'Europe.

Si ces investissements sont considérables, ils n'en sont pas moins éclairés d'un point de vue économique. En tant que pilier de l'infrastructure verte de l'Europe, Natura 2000 constitue un réservoir important pour les écosystèmes sains, qui fournit à la société des services multiples basés sur les écosystèmes, d'une valeur de l'ordre de 200 à 300 milliards d'euros par an.

On estime qu'il y a entre 1,2 et 2,2 milliards de jours/visiteurs sur les sites Natura 2000 chaque année, générant des bénéfices récréatifs d'une valeur comprise entre 5 et 9 milliards d'euros par an.





Défis à venir

Les directives européennes «Oiseaux» et «Habitats» ont clairement démontré leur capacité à apporter une extraordinaire valeur ajoutée à la société, ce qui a généré de multiples retombées positives pour la nature et pour l'homme. Elles restent à ce jour les principaux instruments de la stratégie européenne en matière de biodiversité. Les progrès significatifs enregistrés jusqu'à présent ne doivent pas faire oublier l'immensité de la tâche à accomplir dans le futur, afin d'atteindre l'objectif ambitieux que se sont fixé les États membres, à savoir enrayer et inverser la tendance, en ce qui concerne le recul de la biodiversité en Europe, d'ici à 2020.

Les défis majeurs, tels qu'énoncés dans la stratégie sur la biodiversité de l'Europe, se concentrent en particulier sur la mise en œuvre pleine et entière des directives «Oiseaux» et «Habitats». Il s'agira de compléter le réseau, notamment dans l'environnement marin au large des côtes, de veiller à une protection, une gestion et un financement adaptés des sites Natura 2000, d'accroître la sensibilisation et l'implication des parties intéressées, de garantir une meilleure application et d'améliorer le suivi des habitats et des espèces d'importance européenne.

Il sera par ailleurs important de redoubler d'efforts et d'intégrer les exigences en matière de protection et de gestion des espèces et des habitats tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des sites Natura 2000.

Les directives européennes «Oiseaux» et «Habitats» portent néanmoins déjà leurs fruits. On note une diminution de la destruction à grande échelle d'habitats majeurs, tout comme les premiers signes de rétablissement de plusieurs espèces. Nous avons une meilleure connaissance de leurs besoins en matière de conservation, ce qui permet d'adopter des mesures de conservation plus efficaces et mieux ciblées, qui bénéficient, elles aussi, d'un appui financier européen accru.

Les directives ont également réussi à rapprocher les citoyens au service d'un objectif commun. Pour se rétablir, il est clair que la nature a besoin de notre aide, mais, si tant est que le succès soit au rendez-vous, elle nous le rendra au centuple grâce aux retombées multiples qu'apporte une nature saine à la société.

Investir dans Natura 2000 aidera l'Europe à réaliser non seulement son objectif de biodiversité, mais aussi ses objectifs plus généraux de développement durable formulés dans la stratégie Europe 2020.





Autres publications concernant Natura 2000 et la biodiversité dans l'Union européenne

- Fiche d'information «Les avantages économiques de Natura 2000» (6 p., 2013)
- La directive «Habitats» Vingt ans de protection de la biodiversité en Europe (56 p., 2012)
- La stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020 (28 p., 2011)
- Investing in Natura 2000 For nature and people (24 p., 2013) (Investir dans Natura 2000 Au service de la nature et des citoyens)
- Créer une infrastructure verte pour l'Europe (24 p., 2013)
- Espèces exotiques envahissantes Action de l'Union européenne (28 p., 2014)

Toutes ces publications sont disponibles sur le site de la direction générale de l'environnement, à la page «Nature et biodiversité» du site http://ec.europa.eu/environment/nature/index en.htm

Autres liens utiles

- Prix Natura 2000: http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/awards/index_en.htm
- Programme LIFE de l'UE: http://ec.europa.eu/environment/life/index.htm
- Cartographie Natura 2000: http://natura2000.eea.europa.eu

Crédits photographiques

Couverture: Puffins, Fratercula arctica, on Farne Islands, Scotland, UK © Hans Christoph Kappel/naturepl.com

Page 4: Wildflower meadow on the slopes of Mont Blanc, France © Nando Machado Photography/iStock

Page 5 (de gauche à droite): Mediterranean sea © iStock; Beech forest, Hessen, Germany © Christian Mueringer/iStock; Kemeri bog, Latvia © Ludmila Smite/iStock; Sand dunes, Waddensea, Netherlands © iStock.

Pages 6 et 7: Dewerstone Wood, Devon, England, UK © Ross Hoddinott/2020VISION

Pages 8 et 9: Wild Iberian lynx, Lynx pardinus, Sierra de Andujar Natural Park, Andalucia, Spain © Oriol Alamany/naturepl.com

Pages 10 et 11: Striped dolphins. Stenella coeruleoalba. Azores. Portugal © Doug Perrine/naturepl.com

Page 11 (de gauche à droite): Schreiber's lizard, *Lacerta schreiber*i, Geres National Park, Portugal © Luis Quinta/naturepl.com; Gannets *Morus bassanus*, County Down, Republic of Ireland © Robert Thompson/naturepl.com; Marsh fritillary butterfly, *Euphydryas aurinia* © Jim Asher; Snowdrops, *Galanthus nivalis* © Ernie Janes/naturepl.com; Great Capricorn beetle, *Cerambyx cerdo* © J. Hlasek

Pages 12 et 13: Purple heron, Ardea purpurea, catching small fish, La Dombes Lake Area, France © David Pattyn/naturepl.com

Pages 14 et 15: The edible frog. Rang esculenta © Stefan Huwiler/naturepl.com

Pages 16 et 17: Atlantic grey seal, *Halichoerus grypus*. Member States are required to apply a strict species protection regime across the EU for this species © Alex Mustard/naturepl.com

Pages 18 et 19: Species-rich Mediterranean scrub, Kornati NP, Croatia © Wild Wonders of Europe/Popp-Hackner/naturepl.com

Page 19 (de gauche à droite): Black-veined white butterfly, *Aporia crataegi*, feeding on Viper's bugloss, *Echium vulgare*, Lagadin region, Lake Ohrid, Galicica © David Maitland/naturepl.com; Farmland with sheep, grass fields and hedgerows at Melplash, Dorset, England, UK © Colin Varndell/naturepl.com; Riisitunturi National Park, Finland © Wild Wonders of Europe/Zacek/naturepl.com; Danube sturgeon, *Acipenser gueldenstaedti* © Frei/ARCO/naturepl.com Pages 20 et 21: Black-tailed godwit © Paul Hobson/naturepl.com

Pages 22 et 23: Voluntary wardens talking to local farmers, Somerset, UK © Nick Turner/naturepl.com

Pages 24 et 25: Party of fishermen using seine nets. Lac de Grandlieu. Passay. Loire Atlantique. France © Loic Poidevin/naturepl.com

Pages 26 et 27: Farmland with sheep, grass fields and hedgerows at Melplash, Dorset, England, UK © Colin Varndell/naturepl.com

Page 27 (de gauche à droite): Danube delta rewilding area. Romania © Magnus Lundgren/naturepl.com: Piles of wood timber trunks lumber vard.

Germany © CreativeNature_nl www.gettyimages.com; Lakenheath Fen RSPB Reserve, Suffolk © Terry Whittaker/naturepl.com

Pages 28 et 29: European Roller, Coracias garrulus, Romania © Stefan Widstrand/naturepl.com

Pages 30 et 31: Looking out over mountains from summit, Queyras, France © Pascal Tordeux/naturepl.com

Pages 32 et 33: Footpath stile over dry stone wall, overlooking Lake Windermere, Lake District, Cumbria, England © Adam Burton/naturepl.com

Page 34: Whooper swans, Cygnus cygnus, group in flight at dusk, Lancashire, UK © Ben Hall/naturepl.com



